

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arts de la scène

L'État de Vaud et la Ville de Lausanne mettent au concours la « Bourse de compagnonnage théâtral » 2022-2024

L'État de Vaud et la Ville de Lausanne renouvellent leur appui conjoint aux metteuses et metteurs en scène issus de la relève avec une treizième « Bourse de compagnonnage théâtral ». Doté d'un montant de 90'000 francs sur deux ans (deux saisons) et visant à développer les compétences de professionnelles et de professionnels « émergents », le soutien s'adresse à toute personne formée dans le domaine du théâtre ayant au maximum sept ans d'activité et cinq créations à son actif. Les dossiers de candidature sont à déposer auprès du Service de la culture de la Ville de Lausanne jusqu'au 31 décembre 2021.

En plus des soutiens accordés pour la création théâtrale indépendante et professionnelle par le biais de subventions ponctuelles ou de conventions, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne tiennent à appuyer de manière spécifique la relève du domaine. Afin d'épauler les metteuses et les metteurs en scène dits « émergents », les deux collectivités publiques financent conjointement une « Bourse de compagnonnage théâtral » dotée d'un montant de 90'000 francs. Alors que les incertitudes liées à la crise sanitaire continuent d'impacter le secteur, la mise au concours de la Bourse rappelle la bonne collaboration du Canton et de la Ville ainsi que l'engagement des autorités aux côtés des actrices et des acteurs culturels en toutes circonstances.

La Bourse vise à développer les compétences des metteuses et des metteurs en scène en devenant en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans (deux saisons). Durant la première année, la personne titulaire assiste une metteuse ou un metteur en scène confirmé et effectue également un stage en dehors des frontières régionales auprès d'une deuxième professionnelle ou professionnel jouissant d'une reconnaissance sur le plan européen. Durant la deuxième année, la personne titulaire a la possibilité de réaliser son propre projet artistique en collaboration avec la compagnie d'accueil.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier exclusivement auprès du Service de la culture de la Ville de Lausanne, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2, CP 6904, 1002 Lausanne d'ici au 31 décembre 2021. Sont éligibles les personnes étant légalement établies dans le canton de Vaud depuis au moins deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 novembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture, Service des affaires culturelles, [nicolas.gyger\(at\)vd.ch](mailto:nicolas.gyger(at)vd.ch)

Michael Kinzer, chef du service de la culture, Ville de Lausanne

LIENS

[Page web culture dédiée - Etat de Vaud](#)

[Page web dédiée - Ville de Lausanne](#)

TÉLÉCHARGEMENTS